

Mémoire

Consultations prébudgétaires 2026



**Service des affaires publiques et
des relations gouvernementales**

30 janvier 2026

(514) 396-8800, poste 8401

Jean-Alexandre.Detcheverry@etsmtl.ca

**ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE**

Université du Québec

ÉTS

Le génie pour l'industrie

Les recommandations de l'ÉTS

Recommandation 1 : *Assurer un financement durable et cohérent du génie pour répondre aux besoins stratégiques du Québec.*

Recommandation 2 : *Compléter la zone d'innovation en aérospatiale en dotant le pôle de Longueuil d'une capacité universitaire de recherche et d'enseignement structurante.*

Recommandation 3 : *Créer les conditions favorables à l'émergence et à la consolidation d'un écosystème québécois crédible en sécurité et défense pour capter les retombées nationales.*

Recommandation 4 : *Reconnaître et outiller les centres d'innovation régionaux, incluant Saint-Jean, comme maillons essentiels des chaînes d'innovation québécoises.*

Recommandation 5 : *Faire du logement étudiant abordable un levier d'attractivité et de diplomation.*

Recommandation 6 : *Résorber le déficit d'espace universitaire afin de préserver les capacités de formation et d'innovation.*

Sommaire exécutif

Dans un contexte marqué par des transformations économiques, technologiques et géopolitiques majeures, la capacité du Québec à livrer ses priorités publiques repose plus que jamais sur la disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, sur des écosystèmes d'innovation cohérents et sur des infrastructures universitaires adaptées. Les enjeux de transition énergétique, de modernisation des infrastructures, de sécurité, de défense, de technologies émergentes et de productivité exigent une mobilisation accrue des universités, en particulier dans les domaines du génie et de la recherche appliquée.

L'École de technologie supérieure (ÉTS), établissement monofacultaire de génie du réseau de l'Université du Québec, contribue directement à ces priorités en formant près du quart des ingénieures et ingénieurs diplômé(e)s au Québec et en développant des expertises étroitement arrimées aux besoins industriels. Toutefois, la capacité de l'ÉTS – et plus largement celle du système universitaire – à soutenir pleinement les orientations gouvernementales est aujourd'hui fragilisée par plusieurs contraintes structurelles qui appellent des décisions publiques cohérentes et durables.

La première recommandation de l'ÉTS concerne le financement du génie. À la demande du gouvernement, les universités ont non seulement accru leurs effectifs étudiants afin de répondre aux besoins croissants en ingénierie, mais ont également renforcé leurs activités de recherche et développé de nouvelles expertises stratégiques pour le Québec. À l'ÉTS, cet effort s'est traduit par une croissance soutenue des effectifs, ainsi que par un investissement accru en recherche appliquée, étroitement arrimée aux besoins des entreprises et aux grands projets structurants à venir. Or, malgré cette mobilisation, le financement du génie demeure insuffisant et repose sur des mesures temporaires arrivant à échéance en 2026-2027. À défaut d'un mécanisme durable ou de l'intégration des mesures compensatoires initialement prévues, les établissements monofacultaires, dont l'ÉTS, feront face à un choc financier majeur qui compromettra directement les capacités de formation, de diplomation, de recherche et de développement des expertises stratégiques requises par le Québec. Assurer un financement stable et prévisible du génie constitue ainsi un levier essentiel pour préserver la capacité d'action du gouvernement.

La deuxième et la troisième recommandation portent sur la capacité du Québec à créer les conditions favorables à l'émergence et à la consolidation d'écosystèmes d'innovation stratégiques. En aérospatiale, la réussite de la zone d'innovation repose sur la complémentarité des pôles de Longueuil, de Saint-Laurent et de Mirabel. À Longueuil, la présence d'une capacité universitaire de recherche et d'enseignement constitue une condition de succès fondamentale pour compléter la chaîne d'innovation et maximiser les retombées des investissements consentis. De même, dans les domaines de la sécurité et de la défense, les investissements

canadiens à venir créent des perspectives importantes. Pour que le Québec en capte une part équitable, il doit pouvoir s'appuyer sur un écosystème visible, crédible et suffisamment consolidé, capable de mobiliser ses expertises, ses plateformes et ses acteurs dans les programmes et les chaînes d'approvisionnement nationaux.

La quatrième recommandation met en lumière le rôle des centres d'innovation régionaux comme maillons essentiels des chaînes d'innovation québécoises. Les priorités publiques ne peuvent reposer uniquement sur les grands campus universitaires. À Saint-Jean-sur-Richelieu, un pôle émergent – articulé autour d'un incubateur technologique et de projets de Centre de recherche et d'innovation – démontre le potentiel de ces centres pour relayer l'innovation vers les territoires et les entreprises. Leur reconnaissance et leur intégration aux cadres provinciaux de soutien sont nécessaires pour assurer la cohérence et la portée des stratégies gouvernementales en innovation.

La cinquième recommandation aborde le logement étudiant, enjeu transversal à la croisée de la crise du logement, de la réussite scolaire et de l'attraction des talents. Dans les pôles universitaires et technologiques, l'accès à un logement abordable influence directement la diplomation, la rétention étudiante et la pression exercée sur le parc locatif privé. Les projets institutionnels de logement étudiant, souvent autofinancés ou cofinancés et arrimés à des programmes fédéraux comme Maisons Canada, constituent un levier rapide et structurant pour atteindre simultanément plusieurs objectifs gouvernementaux.

Enfin, la sixième recommandation porte sur les infrastructures universitaires, condition matérielle incontournable de la formation et de l'innovation. À l'ÉTS, le déficit d'espace est désormais reconnu par le ministère de l'Enseignement supérieur et touche directement des fonctions essentielles, telles que les laboratoires d'enseignement et de recherche, les bibliothèques et les espaces collaboratifs d'innovation. Dans un contexte de croissance des effectifs et des besoins en recherche, et de réduction des investissements au Plan québécois des infrastructures, ce déficit constitue un frein structurel à la capacité du Québec de livrer ses priorités économiques et industrielles. Résorber ce déficit par une approche graduelle et stratégique est indispensable pour préserver les capacités de formation et d'innovation.

À travers l'ensemble de ces recommandations, l'ÉTS invite le gouvernement du Québec à poser des gestes cohérents et structurants afin de sécuriser les leviers universitaires sur lesquels reposent la productivité, l'innovation, la formation de la main-d'œuvre et la compétitivité économique du Québec. La pleine efficacité de ces leviers repose également sur la capacité à simplifier et à fluidifier les processus administratifs qui encadrent leur mise en œuvre. Ces recommandations ne visent donc pas l'ajout de nouvelles priorités, mais la pleine réalisation de celles que le gouvernement s'est déjà fixées.

À PROPOS DE L'ÉTS

L'École de technologie supérieure (ÉTS) se consacre à l'enseignement supérieur et à la recherche dans les domaines du génie pratique et de la technologie, visant à stimuler l'innovation et le progrès technologique et économique au Québec. L'École maintient une collaboration étroite avec le secteur des affaires et l'industrie, en mettant l'accent sur l'enseignement coopératif, la recherche appliquée et le transfert de technologie. Faisant partie du réseau de l'Université du Québec, l'ÉTS est un établissement majeur dans la formation des ingénieures et ingénieurs au Québec. Elle forme près de 25 % des derniers diplômés en ingénierie au Québec. Elle accueille une importante communauté de plus de 12 000 étudiantes et étudiants, dont 4 000 sont inscrits aux programmes de cycles supérieurs.

Financement du génie : un levier indispensable à la capacité d'action du gouvernement

RECOMMANDATION 1 : ASSURER UN FINANCEMENT DURABLE ET COHÉRENT DU GÉNIE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS STRATÉGIQUES DU QUÉBEC.

La capacité du gouvernement du Québec à livrer ses priorités économiques et stratégiques — notamment la transition énergétique, la modernisation des infrastructures, l'innovation industrielle, la cybersécurité, la défense et les grands projets énergétiques — dépend directement de la formation d'un nombre suffisant d'ingénieures et d'ingénieurs qualifiés. À la demande du gouvernement, les établissements universitaires ont non seulement accru leurs effectifs en génie afin de répondre à ces besoins, mais ont également renforcé leurs activités de recherche et développé de nouvelles expertises stratégiques pour le Québec. À l'ÉTS, cet effort s'est traduit par une croissance soutenue des effectifs étudiants, ainsi que par un investissement accru en recherche appliquée, étroitement arrimée aux besoins des entreprises et aux grands projets à venir. Or, malgré cette mobilisation, le financement du génie demeure insuffisant et repose toujours sur des mesures temporaires venant à échéance en 2026-2027.

En l'absence d'un mécanisme durable, la fin des mesures temporaires entraînera une perte de plus de 39 M\$ à l'échelle du réseau universitaire québécois en génie. Pour l'ÉTS, cette coupure représenterait à elle seule un manque à gagner d'environ 6 à 7 M\$ par année, soit près de 7 % de sa subvention de fonctionnement. Cette perte affecterait de manière disproportionnée les établissements monofacultaires en génie, dont l'ÉTS, qui ne disposent d'aucun levier interne de rééquilibrage budgétaire, contrairement aux universités multidisciplinaires.

Ce retrait de financement créerait un choc immédiat sur les capacités de formation et de recherche en génie, avec des conséquences directes pour le gouvernement : une dégradation de la qualité de l'offre de formation et des infrastructures, une pression accrue sur les

ressources pédagogiques et l'encadrement entraînant un ralentissement de la diplomation, une diminution de la capacité de recrutement professoral et une fragilisation des filières stratégiques pour le Québec, précisément au moment où les besoins économiques s'intensifient.

L'ÉTS contribue déjà de manière directe à la réponse du gouvernement à ces enjeux en concentrant l'ensemble de ses activités sur la formation et la recherche en génie et en augmentant ses effectifs conformément aux orientations gouvernementales. Toutefois, en tant qu'établissement monofacultaire, l'ÉTS ne dispose d'aucun levier interne lui permettant de compenser un sous-financement par des transferts entre facultés, contrairement aux universités multidisciplinaires. La fin des mesures temporaires actuelles affecterait donc de façon disproportionnée sa capacité à maintenir la contribution attendue par le gouvernement.

À défaut d'un financement durable du génie à compter de 2026-2027, le gouvernement devra composer avec une réduction de ses capacités de formation et de recherche en génie, au moment même où la réalisation de ses priorités économiques, énergétiques et infrastructurelles exige une main-d'œuvre hautement qualifiée.

En conséquence, l'ÉTS recommande que le gouvernement du Québec :

- Maintienne l'enveloppe compensatoire liée au génie (règle 2.1.3) jusqu'à la révision complète des coefficients de la formule de financement universitaire (CAFF), dans un contexte où cette révision s'accompagne d'un rehaussement global du financement universitaire, afin d'éviter une rupture brutale du financement et un choc sur les capacités de formation en génie ;
- Reconnaisse explicitement la vulnérabilité particulière des établissements monofacultaires en génie, qui ne disposent pas de leviers internes leur permettant d'équilibrer leurs budgets par des transferts entre facultés ;
- Mette en place un groupe de travail réunissant le ministère de l'Enseignement supérieur, Polytechnique Montréal et l'ÉTS, chargé d'élaborer un mécanisme de financement structurel durable, adapté aux coûts réels de formation et de recherche en génie ;
- Indexe ces mesures afin de tenir compte de la croissance des cohortes et des besoins économiques, conformément aux objectifs poursuivis par le gouvernement.

Un financement stable et prévisible du génie constitue un levier direct au service de la productivité du Québec, de sa transition énergétique et de sa souveraineté technologique. En sécurisant la capacité de formation en génie, le gouvernement se donne les moyens de livrer ses projets structurants et de garantir la disponibilité de la main-d'œuvre hautement qualifiée dont dépend sa prospérité future.

Zone d'innovation en aérospatiale : assurer une capacité universitaire structurante à Longueuil

RECOMMANDATION 2 : COMPLÉTER LA ZONE D'INNOVATION EN AÉROSPATIALE EN DOTANT LE PÔLE DE LONGUEUIL D'UNE CAPACITÉ UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT STRUCTURANTE.

La zone d'innovation en aérospatiale repose sur la complémentarité des pôles de Longueuil, de Saint-Laurent et de Mirabel, ainsi que sur l'intégration des capacités industrielles, collégiales et universitaires.

Dans ce contexte, l'ÉTS a développé un projet d'aérocampus à Longueuil visant à implanter une capacité universitaire structurante de recherche et d'enseignement en aérospatiale. Ce projet a déjà fait l'objet d'un dépôt formel auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

À Longueuil, sur le plan académique, le pôle compte déjà sur la présence du Centre technologique en aérospatiale (CTA) et de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA). Il bénéficie également de la présence actuelle de l'ÉTS, qui y accueille déjà des étudiantes et étudiants au baccalauréat en génie aérospatial, inscrivant ainsi le site dans un continuum de formation académique de haut niveau, du collégial à l'universitaire. Pour compléter cette offre déjà structurée, l'ÉTS propose un projet en partenariat avec l'ÉNA et le CTA afin de renforcer la recherche de pointe par l'implantation d'une capacité universitaire structurée de recherche et d'enseignement, notamment par l'accueil de chercheuses et de chercheurs aux cycles supérieurs et par la mise à disposition d'infrastructures universitaires adaptées. L'opportunité, pour le gouvernement, est donc de compléter ce pôle afin qu'il dispose de l'ensemble des capacités nécessaires à la mise en œuvre cohérente de la zone d'innovation.

L'implantation de l'aérocampus de l'ÉTS au pied des pistes de l'aéroport métropolitain de Montréal (MET) à Saint-Hubert permet de bénéficier du potentiel universitaire de recherche et d'enseignement en dotant le pôle de Longueuil d'une infrastructure universitaire dédiée, avec une institution, l'ÉTS, qui est déjà pleinement apte à s'intégrer à l'écosystème industriel en place. La réalisation de l'aérocampus permet de renforcer l'intégration entre formation, recherche appliquée et besoins industriels, conformément à la logique même des zones d'innovation.

À défaut de reconnaître et d'intégrer pleinement cette capacité universitaire dans la mise en œuvre de la zone d'innovation, le pôle de Longueuil ne disposera pas de l'ensemble des leviers nécessaires pour répondre aux besoins de recherche appliquée du secteur. Il resterait alors

partiellement outillé, ce qui limiterait la pleine réalisation de la complémentarité attendue entre les pôles de la zone d'innovation en aérospatiale.

En conséquence, l'ÉTS recommande que le gouvernement du Québec :

- Reconnaisse la capacité universitaire de recherche et d'enseignement implantée à Longueuil comme une condition de succès du pôle ;
- S'assure que cette capacité universitaire soit pleinement intégrée à la mise en œuvre de la zone d'innovation en aérospatiale ;
- Soutienne la réalisation de l'aérocampus de l'ÉTS, incluant les infrastructures universitaires nécessaires, afin de permettre la mutualisation des expertises et des équipements ÉNA-CTA-ÉTS-industrie, conformément à une vision d'intégration des capacités industrielles, collégiales et universitaires

Compléter le pôle de Longueuil par une capacité universitaire structurante est une condition essentielle pour permettre à la zone d'innovation en aérospatiale de fonctionner comme un écosystème intégré. Cette reconnaissance permet au gouvernement de s'assurer que les investissements consentis dans la zone reposent sur une chaîne complète de formation, de recherche et d'innovation, pleinement alignée sur les besoins du secteur.

Sécurité et défense : structurer un écosystème crédible pour capter les retombées nationales

RECOMMANDATION 3 : CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES À L'ÉMERGENCE ET À LA CONSOLIDATION D'UN ÉCOSYSTÈME QUÉBÉCOIS CRÉDIBLE EN SÉCURITÉ ET DÉFENSE POUR CAPTER LES RETOMBÉES NATIONALES.

Les récentes annonces d'investissements du gouvernement fédéral en matière de défense et de sécurité créeront des perspectives importantes en recherche, en innovation et en retombées industrielles. Pour que le Québec obtienne une part de ces retombées à la hauteur de son potentiel, il doit pouvoir s'appuyer sur un écosystème structuré, visible et crédible. L'enjeu pour le gouvernement du Québec est donc de s'assurer que les capacités existantes puissent être mobilisées de manière cohérente afin de positionner efficacement les acteurs québécois dans les programmes et chaînes d'approvisionnement nationaux.

L'ÉTS contribue déjà à cet effort par le développement et la mobilisation d'expertises reconnues dans des domaines directement liés à la sécurité et à la défense, notamment l'intelligence artificielle, le quantique, la cybersécurité, les télécommunications avancées, les matériaux, ainsi que les systèmes autonomes, la dronautique et la robotique. Cette

contribution se traduit également par de nombreux projets réalisés dans le cadre du programme IDEaS, des collaborations avec DRDC et des partenaires industriels de la défense, par des collaborations nationales et internationales, ainsi que par la mise en place de plateformes intégrées, dont le Centre d'excellence en systèmes intégrés de défense (CESID) à St-Jean sur Richelieu, et le hub des technologies avancées (C5I) en préparation avec DRDC Valcartier. Ces initiatives démontrent l'existence, au Québec, de capacités concrètes en formation, en recherche appliquée et en innovation dans les domaines de la sécurité et de la défense. Elles s'appuient également sur des mécanismes de maillage et de coordination comme Ax-C Défense, un pôle de collaboration visant à connecter les acteurs académiques, industriels et institutionnels du secteur.

Toutefois, en l'absence d'une structuration cohérente de cet écosystème à l'échelle québécoise, ces capacités demeurent dispersées et moins visibles, ce qui limite la capacité du Québec à capter pleinement les retombées associées aux investissements canadiens en sécurité et défense.

En conséquence, l'ÉTS recommande que le gouvernement du Québec :

- Reconnaisse formellement la sécurité et la défense comme axes stratégiques d'innovation ;
- Consolide les plateformes collaboratives intégrant formation, recherche appliquée, entrepreneuriat et transfert technologique ;
- Facilite la participation des acteurs québécois aux chaînes d'approvisionnement et aux programmes nationaux ;
- Finance des initiatives structurantes permettant aux acteurs québécois de se positionner à l'échelle nationale et internationale et de capter une part équitable des contrats et des retombées en sécurité et défense.

Une telle structuration est nécessaire pour permettre au Québec de capter durablement des retombées industrielles à forte valeur ajoutée et de soutenir la souveraineté technologique canadienne.

Chaînes d'innovation québécoises : reconnaître et outiller les centres régionaux comme maillons essentiels

RECOMMANDATION 4 : RECONNAÎTRE ET OUTILLER LES CENTRES D'INNOVATION RÉGIONAUX, INCLUANT SAINT-JEAN, COMME MAILLONS ESSENTIELS DES CHAÎNES D'INNOVATION QUÉBÉCOISES.

Les priorités publiques du Québec — notamment les infrastructures résilientes, la sécurité, la transition énergétique, les technologies quantiques et la défense — reposent sur des chaînes d'innovation capables d'articuler recherche, innovation et développement industriel. Pour le gouvernement du Québec, l'enjeu est de s'assurer que ces chaînes d'innovation ne reposent pas uniquement sur les grands campus universitaires, mais qu'elles intègrent également des centres régionaux capables de relayer l'innovation vers les territoires, les entreprises et les marchés.

À Saint-Jean-sur-Richelieu, un pôle émergent se structure autour d'un écosystème industriel et institutionnel de défense déjà présent, ainsi que de travaux visant la création d'un Centre de recherche et d'innovation (CRI) - le CESID - au sein duquel est intégrée une unité mixte de recherche (UMR INRS-ÉTS), portée par un collectif de partenaires académiques, collégiaux et de transfert technologique. Cette initiative soutient déjà des entreprises actives dans des domaines directement liés aux priorités gouvernementales, notamment l'intégration des systèmes, la gestion des communications en environnement critiques, et les technologies duales. Elle illustre le rôle que peuvent jouer les centres d'innovation régionaux comme points d'ancrage des chaînes d'innovation, en complémentarité avec les grands campus universitaires.

Toutefois, sans reconnaissance formelle et sans intégration explicite à l'architecture provinciale de soutien à l'innovation, ces centres demeurent fragiles et insuffisamment arrimés aux stratégies gouvernementales. À défaut d'être outillés et intégrés, leur contribution aux chaînes d'innovation reste partielle, ce qui limite la capacité du Québec à structurer des écosystèmes complets et à maximiser les retombées industrielles et technologiques de ses priorités publiques.

En conséquence, l'ÉTS recommande que le gouvernement du Québec :

- Reconnaisse les centres d'innovation régionaux, incluant celui de Saint-Jean-sur-Richelieu, comme des maillons structurants des chaînes d'innovation québécoises ;
- Intègre ces centres aux cadres provinciaux de soutien, notamment les zones d'innovation, les programmes de recherche et les stratégies sectorielles ;
- Encourage des partenariats durables avec les universités, dont l'ÉTS, afin de mutualiser les infrastructures, les expertises et les talents ;
- Accompagne la maturation du futur Centre de recherche et d'innovation (CRI), incluant la mise en place et la consolidation de l'unité mixte de recherche (UMR INRS-ÉTS), en soutenant le maillage régional et le développement progressif de ses capacités.

Reconnaître et outiller les centres d'innovation régionaux permet au gouvernement de renforcer la cohérence des chaînes d'innovation québécoises, d'accroître l'attractivité

industrielle des régions, d'assurer la formation d'une main-d'œuvre qualifiée répondant aux besoins des entreprises du secteur, et de soutenir la capacité du Québec à se positionner sur des marchés nationaux et internationaux dans des secteurs prioritaires.

Logement étudiant : un levier structurant pour l'attractivité et la diplomation

RECOMMANDATION 5 : FAIRE DU LOGEMENT ÉTUDIANT ABORDABLE UN LEVIER D'ATTRACTIVITÉ ET DE DIPLOMATION.

Le logement étudiant constitue un enjeu transversal pour le gouvernement du Québec, à la croisée de la crise du logement, de l'attraction et de la rétention des talents, ainsi que de la réussite et de la diplomation. Dans les pôles universitaires et technologiques, la pression exercée par les étudiantes et les étudiants sur le parc locatif privé contribue à la tension sur les loyers, tandis que les difficultés d'accès à un logement abordable fragilisent les parcours de formation et la capacité du Québec à demeurer compétitif dans l'économie du savoir national et international.

Le logement étudiant représente à cet égard un levier stratégique clairement identifié : il permet de réduire immédiatement la pression sur le parc locatif privé, de soutenir la réussite et la diplomation, et de renforcer l'attractivité et la compétitivité des pôles d'innovation. Les projets institutionnels de logement étudiant, souvent autofinancés ou cofinancés, offrent un moyen rapide et structurant de contribuer à ces objectifs, tout en améliorant concrètement la qualité de vie étudiante. L'arrimage avec des programmes fédéraux, notamment Maisons Canada, permet en outre de maximiser les retombées des investissements publics sans alourdir indûment l'effort financier du gouvernement du Québec.

À défaut de reconnaître et de soutenir explicitement le logement étudiant comme un levier stratégique, la pression sur le parc locatif privé dans les pôles universitaires et technologiques se maintiendra, au détriment de l'accessibilité au logement, de la réussite étudiante et de la capacité du Québec à attirer et retenir les talents nécessaires à ses priorités économiques et d'innovation.

En conséquence, l'ÉTS recommande que le gouvernement du Québec :

- Mise sur le logement étudiant comme un volet à part entière de sa stratégie d'attraction et de rétention des talents, en lien avec les pôles universitaires et technologiques ;
- Collabore avec le gouvernement fédéral afin d'optimiser l'accès aux enveloppes dédiées au logement étudiant, notamment dans le cadre de Maisons Canada ;

- Soutienne les projets institutionnels de logement étudiant dans les pôles universitaires et technologiques afin d'améliorer l'accès au logement, de stabiliser les loyers et de favoriser la réussite et la diplomation.

Faire du logement étudiant abordable un levier stratégique permet au gouvernement de répondre simultanément à la pression sur le logement, à la réussite des étudiantes et des étudiants et à la vitalité des pôles d'innovation, tout en soutenant la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée essentielle à l'économie du Québec.

Infrastructures universitaires : résorber un frein structurel à la formation et à l'innovation

RECOMMANDATION 6 : RÉSORBER LE DÉFICIT D'ESPACE UNIVERSITAIRE AFIN DE PRÉSERVER LES CAPACITÉS DE FORMATION ET D'INNOVATION.

La capacité du Québec à former davantage d'ingénieures et d'ingénieurs et à soutenir l'innovation repose directement sur la disponibilité d'espaces adaptés à l'enseignement, à la recherche et au travail collaboratif, notamment des laboratoires spécialisés et des infrastructures permettant l'installation d'équipements de pointe. Pour le gouvernement du Québec, l'enjeu est de s'assurer que les universités disposent des infrastructures nécessaires non seulement pour accroître leurs effectifs étudiants, mais aussi pour recruter et retenir des professeures et professeurs de haut niveau, dont l'expertise et les équipements associés sont essentiels à la recherche de pointe et à l'innovation. Or, l'ÉTS fait face à un déficit d'espace structurel qui limite déjà sa capacité à accroître ses effectifs, à développer ses activités de recherche et à demeurer compétitive dans un contexte de recrutement professoral et de chaires de recherche de plus en plus concurrentiel, tant au Canada qu'à l'international.

La création de nouveaux espaces ne se limite pas à un agrandissement physique. Elle peut inclure la reconfiguration et l'optimisation des espaces existants, la mutualisation de certains espaces — notamment des laboratoires et des infrastructures spécialisées — ainsi que l'adaptation des infrastructures aux nouvelles pratiques pédagogiques, de recherche et de collaboration. Ces leviers permettent de maximiser l'utilisation des capacités disponibles, sans toutefois pouvoir répondre à des besoins physiques incompressibles, notamment ceux liés aux laboratoires spécialisés, à l'installation d'équipements de pointe et à la croissance des activités de recherche.

Même après optimisation, selon les données normées du ministère de l'Enseignement supérieur, l'ÉTS fait face à un déficit d'espace de 13 101 m² nets, lequel atteindra 22 177 m² nets à terme, soit 35 202 m² bruts. Ce déficit touche principalement les laboratoires d'enseignement

et de recherche, les bibliothèques et les espaces communautaires, soit des fonctions directement liées à la formation, à l'innovation et à la recherche appliquée.

Le retrait du projet de reconversion de l'ancienne brasserie Dow du Plan québécois des infrastructures (PQI), dans un contexte de réduction des investissements en infrastructures universitaires, accentue cette pression. Cette situation survient alors même que les effectifs étudiants et les besoins en recherche continuent de croître, ce qui accroît l'écart entre les capacités physiques disponibles et les missions confiées aux universités par le gouvernement.

À défaut de résorber le déficit d'espace universitaire, les universités, dont l'ÉTS, continueront de faire face à des contraintes physiques qui freinent directement l'augmentation des capacités de formation, la qualité de l'expérience étudiante et le développement de la recherche. Cette situation limite la capacité du Québec à répondre à ses priorités économiques et à soutenir durablement la productivité et l'innovation.

En conséquence, l'ÉTS recommande que le gouvernement du Québec :

- Reconnaisse que le déficit d'espace universitaire constitue un frein direct à l'augmentation des capacités de formation, à la qualité de l'expérience étudiante et au développement de la recherche universitaire ;
- Repositionne les projets d'infrastructures universitaires, dont ceux de l'ÉTS, comme des investissements stratégiques, au service de la productivité, de l'innovation et de la formation de la main-d'œuvre ;
- Soutienne financièrement une approche graduelle de développement immobilier, incluant une phase 1 d'agrandissement et de réaménagement interne, suivie d'une phase 2 de développement d'un nouveau projet structurant, afin de répondre durablement aux besoins ;
- Tienne compte des effets de la réduction du PQI sur la capacité des universités à remplir leur mission et à soutenir les priorités économiques du Québec.

Résorber le déficit d'espace universitaire est une condition essentielle pour permettre à l'ÉTS et aux universités québécoises de remplir pleinement leur mission de formation, de recherche et d'innovation, et pour soutenir durablement la productivité, la transition énergétique et la compétitivité économique du Québec.

Conclusion

Face aux transformations économiques, technologiques et géopolitiques en cours, la capacité du Québec à livrer ses priorités publiques repose de manière déterminante sur la solidité de ses leviers universitaires. La formation en génie, la recherche appliquée, les écosystèmes d'innovation, l'attraction des talents et la disponibilité d'infrastructures adaptées constituent des conditions essentielles à la productivité, à la compétitivité et à la souveraineté économiques du Québec.

Par les présentes recommandations, l'ÉTS souhaite contribuer de façon constructive à la réflexion gouvernementale en proposant des gestes ciblés, réalistes et directement arrimés aux orientations déjà poursuivies par le gouvernement du Québec. Qu'il s'agisse d'assurer un financement durable du génie, de compléter des écosystèmes d'innovation stratégiques, de renforcer les chaînes d'innovation régionales, de soutenir le logement étudiant ou de résorber le déficit d'infrastructures universitaires, ces propositions visent à sécuriser la capacité d'action collective de l'État.

L'ÉTS, en tant qu'établissement monofacultaire de génie, joue un rôle structurant dans la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée et dans le développement d'innovations directement mobilisables par les milieux économiques et industriels. Elle réitère sa volonté de travailler étroitement avec le gouvernement du Québec et ses partenaires afin de maximiser les retombées des investissements publics et de contribuer efficacement à la réalisation des projets structurants de la nation québécoise.

La pleine réalisation de ces ambitions repose non seulement sur des choix budgétaires cohérents et durables, mais également sur la capacité à assurer une mise en œuvre efficace des mesures retenues. Dans ce contexte, les recommandations formulées ne visent pas l'ajout de nouvelles priorités, mais bien le renforcement et la concrétisation de celles que le gouvernement s'est déjà fixées, au bénéfice de l'économie québécoise et de la collectivité dans son ensemble.

Contact

Jean-Alexandre D'Etcheverry

Directeur du Service des affaires publiques et des relations gouvernementales

(514) 396-8800, poste 8401

Jean-Alexandre.Detcheverry@etsmtl.ca